

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de CARGESE (Corse du Sud)

Date de l'acte : 26 janvier 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Marthe **POZZO DI BORGIO**, retraitée, demeurant à NICE (06000) 49 avenue d'Estienne d'Orves. Née à CARGESE le 5 juin 1927. Décédée à NICE le 6 janvier 2016.

Monsieur Vincent **POZZO DI BORGIO**, retraité, époux de Madame Brigitte Marie Geneviève **AMOUROUX**, demeurant à AJACCIO (20000) Résidence Le Plein Ciel Les Aloès II. Né à CARGESE le 9 novembre 1929. Décédé à AJACCIO le 12 janvier 2004.

Madame Lucie **POZZO DI BORGIO**, retraitée, demeurant à CARGESE (20130) EHPAD Valle Longa Route du Péro. Née à CARGESE, le 16 janvier 1931. Veuve de Monsieur Noël **COLONNA** et non remariée. Décédée à CARGESE le 11 janvier 2022.

Création de titre par jonction de possession du chef des héritiers.

Diverses parcelles de terre :

Lieudit Cuzzalia : section A n° 78, section A n° 79, section A n° 80, section A n° 81, section A n° 82, section A n° 83, section A n° 84, section A n° 85, section A n° 340 et **lieudit Bizarino** : section A n° 92, section A n° 385 pour une contenance totale de 20ha 90a 46ca.

Une parcelle de terre lieudit Vallerosa : section F n° 714 pour 22a 29ca

Une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation lieudit Lustincone : section G n° 476 pour 59a 38 ca

Un ensemble immobilier lieudit Paisoli : section F n° 788 pour 01a 65ca avec **le lot de copropriété n°9** : deux pièces au premier étage consistant en cuisine et chambre attenante et ancien poulailler attenant transformé en cave. Et la quotepart indéterminée des parties communes.

Une maison à usage d'habitation lieudit Paisolo : section F n° 786 pour 80ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Antoine SANTUCCI
Notaire**